**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 19 (1874)

**Heft:** 10

**Artikel:** La neutralisation de la Savoie : étude politique, géographique et stratégique [suite]

**Autor:** Charrière, G. de

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-333754

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

**Download PDF:** 09.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

No 10. Lausanne, le 25 Mai 1874. XIXe Année.

SOMMAIRE. — **La neutralisation de la Savoie.** Etude politique, géographique et stratégique, par le lieut.-colonel fédéral G. de Charrière. *(Suite.)* — **Nécrologie.** *De Salis, Gleyre, de Gingins.* — **Rassemblement de troupes de 1874.** — **Nouvelles et chronique.**

ARMES SPÉCIALES. — **Hygiène militaire**, par L. Rouge, médecin de division. *(Suite.)* — **Tir fédéral de 1874.** — **Bibliographie.** *Histoire du siége de Strasbourg en 1870*, par M. Reinhold Wagner, capitaine du génie prussien. — **Nouvelles et chronique**

---

## LA NEUTRALISATION DE LA SAVOIE

### Etude politique, géographique et stratégique.

*Travail présenté à la Société fédérale des officiers, sous-section de Lausanne, dans ses réunions des 23 et 30 mars 1874, par M. le lieut.-colonel fédéral G. de Charrière.* (Suite.)

L'accueil bienveillant que Pictet reçut de la diplomatie, les encouragements qu'il reçut du baron de Stein, de Capo-d'Istria, ainsi que du général de la Harpe qui représentait à Vienne le nouveau canton de Vaud, lui firent espérer un bon succès pour sa mission. Il fit aussitôt une tentative auprès de lord Castelreagh, diplomate qu'il avait déjà vu précédemment à Bâle, et qui lui avait alors, par son attitude indifférente, donné peu d'espoir de compter sur l'appui de l'Angleterre. Mais dès lors sir Straffort Canning, ministre anglais en Suisse, ayant dans une note du 4 août précédent témoigné du bon vouloir du cabinet anglais pour Genève, et d'autres avis officieux ayant confirmé ce fait, Pictet crut pouvoir tenter auprès de lord Castelreagh une démarche officielle. Celui-ci, assez indifférent aux destinées d'une petite république comme Genève, reçut sa visite d'un air froid et distrait, mais consentit cependant à accepter un mémoire dans lequel Pictet développait ses idées, et qu'il communiqua ensuite aux autres diplomates. Nous parlerons tout à l'heure de ce document. Animé d'un esprit bienveillant envers la Suisse, le comte de Capo-d'Istria proposa et obtint du congrès la formation d'un comité chargé spécialement d'examiner tout ce qui concernait ce pays. Le comité fut composé du baron de Wessenberg, de Guillaume de Humboldt, du baron de Stein, du duc de Dalberg et de lord Steward. A ce comité étaient encore adjoints, à titre d'experts, les ministres de Russie et d'Angleterre en Suisse, Capo-d'Istria et sir Straffort Canning. Ce comité se partagea les travaux qui concernaient spécialement les rectifications de frontière de manière à ce que ce fut Humboldt qui fut chargé des frontières de l'ancien évêché de Bâle, le duc de Dalberg des autres frontières entre la Suisse et la France, et Wessenberg de celles entre la Suisse et l'Italie.

Le comité suisse s'occupa d'abord des questions constitutionnelles, puis il aborda, le 10 décembre, la réunion du pays de Gex à la Suisse. Talleyrand se montra d'abord disposé à cette cession, et offrit même de céder une partie de la Savoie restée française, avec une popula-

tion de 10 à 12,000 âmes, afin de réunir entre elles les enclaves genevoises, demandant en échange la cession définitive à la France de la vallée des Dappes et du pays d'Ajoie, la restitution de l'Argovie au canton de Berne, la renonciation de la Suisse à tout agrandissement de territoire du côté de la Sardaigne, le libre exercice de leur religion pour les populations catholiques réunies à Genève, et enfin le droit de navigation accordé à la France sur le lac Léman. Mais le lendemain il retira toutes ses propositions de la veille, et s'opposa même à la cession de Versoix et des parcelles de territoire nécessaires pour désenclaver Genève. Tous les efforts du comité et de la députation suisse furent en vain et une démarche tentée le 24 décembre suivant, auprès du roi Louis XVIII lui-même, n'obtint pas un meilleur résultat.

L'impossiblité d'obtenir pour Genève le pays de Gex, but officiel de sa mission, constituait pour Pictet-de Rochemont un grand échec. Mais il se ravisa bientôt et voua désormais ses efforts à la réalisation de son projet favori, celui d'obtenir pour Genève un arrondissement de territoire sur la rive gauche du lac Léman, et si possible l'annexion du Chablais et du Faucigny. Nous avons mentionné tout à l'heure le mémoire qu'il avait remis à lord Castelreagh, peu après son arrivée à Vienne. Dans ce mémoire, Pictet faisait ressortir l'importance de la neutralité suisse, pour empêcher la guerre entre la France, l'Allemagne et l'Italie. Le système militaire de la Suisse ne pouvant pas être offensif, il était important pour l'Europe de la doter d'une bonne frontière. Ce point ayant été négligé lors du traité de Paris, c'était à Vienne qu'il fallait réparer cette faute. La proximité de Genève de la frontière française mettait cette ville à la merci de la France, et il fallait avant tout renouveler et étendre les dispositions du traité de St-Julien, conclu entre Genève et la Savoie en 1603, par lequel cette dernière s'engageait à ne point élever de fortifications, ni tenir de garnisons dans un rayon de quatre lieues autour de Genève.

Les puissances, ajoutait ce mémoire, avaient, en accédant à la réunion de Genève à la Suisse, pris l'obligation de lui procurer une communication géographique avec cette dernière. Le Chablais et le Faucigny, provinces reculées, souffriraient de leur isolement des Etats sardes, tandis que leur réunion à la Suisse et à Genève, centre de tous leurs intérêts économiques et commerciaux, serait dans l'intérêt des deux partis.

Pictet ne se dissimulait pas les difficultés qu'entraînerait pour ces provinces un changement de régime politique aussi complet, mais il estimait le moment opportun, l'occupation française et l'annexion à ce pays ayant déjà rompu le lien qui les unissait au royaume de Sardaigne ; et d'un autre côté Genève étant le centre naturel de ces deux provinces, leur population, à l'exception du clergé et de la noblesse, verrait en général le changement avec plaisir.

Les idées de Pictet étaient, du reste, appuyées par les représentants des principales puissances. Déjà le 16 septembre, bien avant son arrivée à Vienne, sir Straffort Canning, pour l'Angleterre, le comte de Capo-d'Istria, pour la Russie, et le baron de Schraut pour l'Autriche, tous les trois représentants de leurs cours respectives auprès de la Confédération suisse, avaient soumis au congrès une note collective

dans laquelle ils faisaient ressortir la nécessité de donner à la Suisse une bonne frontière militaire, et d'arrondir à cet effet le territoire genevois. Ils proposaient en conséquence la réunion du pays de Gex, ou à son défaut, d'une partie avoisinante de la Savoie. Après avoir énuméré les avantages politiques et économiques qui en résulteraient pour Genève et les provinces savoisiennes, le mémoire faisait ressortir l'importance qu'il y aurait de mettre ainsi la Suisse à même de défendre et de protéger la route du Simplon.

C'était à peu près dans le même sens que s'exprimait aussi une note remise au congrès, le 24 octobre, par le diplomate prussien Guillaume de Humboldt. Faisant ressortir le tracé défectueux que le traité de Paris avait donné à la frontière genevoise, il rappelait la promesse des puissances de la rectifier, condition sous laquelle la Suisse avait admis Genève dans la Confédération. Suivant lui la réunion du pays de Gex à la Suisse était une question capitale pour Genève, quitte, si cela soulevait trop d'objection, à le rétrocéder au canton de Vaud. Du côté de la Savoie, il proposait le tracé suivant comme constituant la meilleure frontière militaire : le cours de la Valsérine jusqu'à son embouchure dans le Rhône, puis le cours de ce fleuve jusqu'à l'embouchure du Fier, près de Seyssel, ainsi que le cours de cette rivière jusqu'au mont Charvin. D'ici, la frontière suivrait la chaîne de montagnes qui entoure le Faucigny jusqu'au Valais. L'avantage de cette frontière déjà forte en elle-même aurait été de n'avoir que quatre défilés à défendre : 1° celui des Pierres d'Hery, déjà mentionné, entre Sallenches et Ugine ; 2° celui des Etroites [1], entre Bonneville et Annecy ; 3° celui du fort de l'Ecluse, entre Genève et Bellegarde ; 4° la grande route du Jura au col de la Faucille [2].

Pour le cas où la Suisse ne pourrait pas obtenir cette frontière, Humboldt proposait le cours de la Valsérine et celui du Rhône jusqu'à l'embouchure de la petite rivière des Usses, puis le cours de cette dernière et la frontière française telle qu'elle existait dans ce moment, d'après les stipulations du traité de Paris, jusqu'au mont Charvin, et la chaîne de montagnes dominant le Faucigny jusqu'au Valais, frontière qu'il estimait encore bonne comme ligne de défense, quoique moins forte que la précédente. Enfin comme dernière ressource, Humboldt proposait de céder au moins à la Suisse la contrée située entre le Jura, les monts Vuache, de Sion, du Salève et le mont Charvin.

Si nous nous sommes un peu étendus sur le contenu de ces différents mémoires, c'est pour montrer que, avec quelques variantes, ils s'accordaient tous sur l'opportunité de réunir à la Suisse par un lien politique des contrées qui lui appartiendront toujours géographiquement, et qu'en revendiquant pour sa patrie le pays de Gex et la plus grande partie de la Savoie du nord, Pictet était non seulement appuyé, mais qu'il entrait dans les vues des souverains alliés, dont

[1] Le défilé des Etroites se trouve entre Entremont et Villard-sur-Thones, sur le chemin qui, remontant de Bonneville le cours de la Borne, redescend à Annecy en suivant le cours supérieur du Fier.

[2] Nous ne mentionnons pas le passage du col de Bonhomme, accessible en été seulement aux piétons, et impraticable en tout temps pour l'artillerie et la cavalerie.

les ministres se montraient disposés à accorder, dans l'intérêt de la paix de l'Europe, ce qu'il désirait obtenir pour le bien de son pays. L'intention des puissances était, paraît-il, d'offrir au roi de Sardaigne une compensation, et c'était dans le territoire de l'ancienne république de Gênes que l'on avait d'abord pensé trouver un équivalent qui pût le décider à céder le Chablais et le Faucigny à la Suisse. Une lettre de Pictet à son gouvernement, du 26 novembre 1814, rapporte une conversation qu'il aurait eue avec lord Castelreagh, dans laquelle ce diplomate exprimait son regret de ce que, la cession de Gênes ayant été faite sans conditions, le cabinet de Londres n'osait demander la cession pure et simple des deux provinces savoisiennes, mais qu'il promettait ses bons offices pour le cas où il se trouverait en Italie quelque compensation à offrir au roi de Sardaigne (1).

Les lettres suivantes de Pictet nous donnent encore quelques détails sur cette négociation. Le baron de Wessenberg lui fit, paraît-il, observer que l'Autriche possédait dans l'Etat de Gênes des fiefs impériaux, et que l'on pourrait faire de leur cession à la Sardaigne une condition qui obligeât cette dernière à céder le Chablais et le Faucigny à la Suisse. Mais ceci n'était qu'une ruse, car l'Autriche espérait par là se concilier la bienveillance du comité suisse et obtenir de ce dernier la cession de la Valteline, qu'elle convoitait pour faciliter ses communications avec l'Italie. Pictet, néanmoins, se crut cette fois sûr du succès. Il rédigea un mémoire dans ce sens, qu'il remit au prince de Metternich. Les archiducs Jean et Charles, le général de la Harpe, Guillaume de Humboldt, Capo d'Istria et Straffort Canning l'appuyèrent, et la députation suisse, se prévalant des idées émises dans le mémoire du colonel Finsler, vint unir ses efforts aux siens. (2)

Mais l'opposition de la Sardaigne, appuyée et soutenue par la France, vint encore une fois faire échouer ce projet. Il battit en retraite, mais en défendant le terrain pied à pied. Il rédigea un nouveau mémoire, que Capo-d'Istria remit à l'empereur Alexandre comme étant de lui. Dans ce document Pictet revendiquait non plus la possession du Chablais et du Faucigny, mais celle de la contrée située entre le lac et les premières sommités des Alpes avec la condition que la route de Genève au Bouveret, qui prend déjà ici le nom de route du Simplon, fût neutralisée et ne pût servir en temps de guerre qu'aux troupes de la Confédération suisse, qui aurait la charge de son entretien tout en en accordant le libre emploi pour tous les sujets sardes. Cette cession eût procuré à Genève un agrandissement de 28 communes et 25,000 habitants, soit environ les deux tiers de sa population, ainsi qu'une contrée fertile, dans laquelle elle avait beaucoup de capitaux engagés. L'empereur Alexandre approuva ce projet et chargea son chancelier, le comte de Nesselrode, d'ouvrir à cet effet une négociation avec l'envoyé sarde, le comte de St-Marsan. Mais celui-ci trouvait cette cession, quelque minime qu'elle fût, exorbitante. Alors lord Castelreagh s'entremit, et ce fut grâce à sa médiation que les ministres des souverains alliés, formant le comité

(1) *Correspondance de Pictet*, lettre du 26 novembre 1814.

(2) *Correspondance de Pictet*, lettres des 4 et 25 décembre 1814.

suisse, décidèrent, le 16 janvier 1815, d'ouvrir collectivement une négociation avec le cabinet de Turin, afin d'obtenir de celui-ci une cession territoriale en faveur de Genève.

## II

Jusqu'à la fin de janvier, la correspondance de Pictet mentionne encore la possibilité de trouver des compensations territoriales (1), puis elle se tait sur ce sujet, sans doute par suite de la résistance du cabinet de Turin à entrer dans les vues du député genevois. En revanche nous y trouvons une nouvelle combinaison, celle de neutraliser le Chablais et le Faucigny, qui avait surgi dans l'intervalle, et au sujet de laquelle nous devons nous reporter en arrière, afin de nous rendre compte de l'origine de cette nouvelle négociation, la seule qui fût destinée à aboutir à un résultat pratique.

Ce serait, paraît-il, au mois d'août 1814, que le comte de St-Marsan aurait proposé à lord Castelreagh de neutraliser ces deux provinces. (2) Etait-il lui-même l'auteur de ce projet? Pictet paraît le croire. (3) On peut encore se demander si cette proposition était le résultat de son initiative personnelle, et s'il aurait mis cette idée en avant dans un moment où, par suite des stipulations de la première paix de Paris, le sort du Chablais et du Faucigny étant indécis, il espérait par cette combinaison se ménager un moyen de les renvendiquer pour le roi de Sardaigne, son maître.

La seconde mention que nous trouvions de ce nouveau projet se trouve dans la correspondance diplomatique échangée entre le roi de Sardaigne, Victor-Emanuel Ier, son ministre des affaires étrangères le comte Vallese et leur représentant au congrès de Vienne. Dans une lettre datée du 18 septembre 1814 Vallese informe St-Marsan, « que le projet proposé de neutraliser le Chablais et le Faucigny et « l'entrée de ces provinces dans le système fédératif de la Suisse « pourrait être de nature à devenir l'objet d'une négociation, dont « le succès pourrait être aussi avantageux pour la Suisse que pour « la Sardaigne. Le projet déjà proposé du temps du roi Victor-« Amédée II de faire participer toute la Savoie aux bénéfices « de la neutralité helvétique serait assurément, pour le cas où « toute la Savoie serait rendue au roi de Sardaigne, la solution « la plus conforme aux intérêts de ce dernier, mais qu'il était à « craindre que la même raison qui avait attiré du temps de Louis XIV « sur ce projet l'inimitié du cabinet de Versailles ne lui valût de « même celle du cabinet actuel des Tuileries. Mais que si ce projet « devait être de quelqu'avantage pour le roi, il était nécessaire que « le pays compris dans les limites du territoire neutralisé eût des « frontières naturelles et fût situé de manière que le roi se trouvât « complètement exonéré de sa défense, ce qui n'avait pas été le cas

(1) *Correspondance de Pictet*, lettres des 17, 23 et 25 janvier 1815.

(2) Ibidem, lettre du 5 mars 1815. Pictet, rapporte que le comte de St-Marsan lui avait avoué la veille avoir proposé déjà au mois d'août précédent de neutraliser le Chablais et le Faucigny.

(3) Ibidem, lettre du 8 novembre 1814.

« dans le projet formé du temps de la guerre de la succession d'Es-
« pagne, qui avait voulu porter la ligne neutralisée à une lieue du
« lac seulement. Que du reste l'exécution de ce projet était actuelle-
« ment beaucoup plus facile, depuis que la restitution de ces con-
« trées à la Sardaigne permettait aux habitants du Chablais et du
« Faucigny de manifester leurs sentiments envers ce dernier pays
« d'une manière qui pût convaincre les Genevois de l'impossibilité
« de réunir ces provinces à la Suisse en général et à Genève en par-
« ticulier. »

Tel est le premier document qui fasse officiellement mention du projet de neutraliser le Chablais et le Faucigny, et la lettre du comte Vallese nous intéresse à plus d'un titre. Elle nous prouve en premier lieu, que cette question fut soulevée par la Sardaigne et cela dans son propre intérêt, afin de placer le Chablais et le Faucigny que le prince de Metternich venait de lui vendre et même si possible la Savoie tout entière, sous la protection de la neutralité que les puissances se proposaient de garantir, comme par le passé, à la Confédération helvétique. Elle réfute, en outre, l'opinion généralement accréditée et même partagée par nos autorités fédérales, que ce serait la députation genevoise au congrès de Vienne, qui la première aurait soulevé cette question. (1) Enfin il est probable que le ministre sarde des affaires étrangères, connaissant l'intention des puissances alliées de disposer de ces provinces en faveur de Genève, désirait trouver dans cette combinaison un dérivatif pour éviter si possible cette cession ou trouver peut-être dans leur neutralisation un équivalent pour le sacrifice qu'on exigeait de lui. (2) Nous y voyons encore que c'était la Suisse que l'on espérait gagner à cette combinaison, en faisant valoir l'avantage que celle-ci pourrait en retirer, et qu'il n'était question dans ce moment-là ni d'un droit, ni d'un devoir imposé à cette dernière de placer ses troupes dans les provinces neutralisées.

Quoiqu'il en soit, ce fut à lord Castelreagh que St-Marsan communiqua d'abord son projet; le diplomate anglais l'accueillit au commencement avec froideur, puis il se ravisa et devint bientôt l'âme de cette nouvelle négociation, vouant à la cause de Genève un intérêt qui contrastait avec son indifférence précédente. St-Marsan sut faire valoir à ses yeux l'avantage qu'il y aurait à trouver un compromis qui pût concilier les intentions de l'Angleterre avec les intérêts de la Suisse et de l'Italie sans nécessiter pour cela une cession de territoire en Savoie et de revenir en conséquence à l'ancien projet de faire participer ce pays à la neutralité helvétique, tout en le laissant sous la souveraineté de la Sardaigne. Castelreagh ne repoussa point cette idée et St-Marsan, avec un zèle qui prouve combien ce projet entrait dans les vues du cabinet sarde, travailla à lui gagner des partisans et

(1) Note du Conseil fédéral au ministre Kern à Paris, du 24 mars 1860. Voyez Feuille fédérale 1861, I, 511.

(2) Archiv für schweizerische Geschichte : *Correspondance de Vallese avec St-Marsan*, lettre du 18 septembre 1814. Lord Castelreagh à son passage à Genève aurait annoncé aux députés de cette ville que leur république aurait reçu une augmentation de territoire.

chercha surtout à lui concilier le comte de Hardenberg, chef du ministère prussien, et dont il espérait gagner l'appui par suite de l'espèce d'analogie qui existait entre les rapports de la principauté de Neuchâtel avec la Confédération suisse, et ceux que l'on proposait pour la Savoie.

« Il prévoyait, » disait il dans une lettre à son souverain, « que « l'extension de la neutralité à la Savoie tout entière soulèverait des « difficultés, mais il estimait déjà le fait de l'obtenir pour le Chablais « et le Faucigny comme un grand avantage. Il ne se dissimulait point « que cette négociation exigeait beaucoup de prudence et qu'il fallait « prendre garde de ne pas se laisser entraîner à des conditions qui « pourraient ne pas convenir. (1) »

Quant au roi Victor-Emmanuel lui-même, il était partisan déclaré du nouveau projet et désirait même la neutralisation complète de la Savoie, si la France, disait-il, ne s'y opposait pas invinciblement. (2)

Jusqu'à la fin d'octobre la correspondance de Pictet ne mentionne rien sur cette négociation qui se poursuivait, paraît-il, exclusivement entre St-Marsan d'une part et Castelreagh, Capo-d'Istria et Hardenberg d'autre part. Le député genevois l'ignorait-il ou voulait-il faire plutôt semblant de l'ignorer, occupé comme il l'était dans ce moment à revendiquer pour sa patrie des cessions territoriales ? Nous serions tenté de le croire. Le 24 octobre il annonce à son gouvernement qu'il a appris par Capo-d'Istria, que St-Marsan serait autorisé à proposer pour la Savoie une imitation de ce qui s'était fait pour Neuchâtel, en concédant au roi de Sardaigne des droits analogues à ceux qu'on avait accordés au roi de Prusse. Pictet ajoute avoir la conviction, que le cabinet de Turin désirait déjà faire adopter ce projet en 1793 et 1794. Bientôt après il reçut une communication analogue de lord Castelreagh. Cependant le projet de St-Marsan ne pouvait avoir l'approbation ni du gouvernement de Genève, ni celle de son député, dont il venait traverser les projets ambitieux. Mais le mois de décembre amena pour lui de nouvelles déceptions. Nous savons déjà qu'il dut renoncer à la réunion du pays de Gex à Genève devant l'opposition de Talleyrand ; nous savons aussi quel fut le sort de la négociation qui tendait à obtenir la cession du Chablais et du Faucigny au moyen d'un dédommagement à prendre dans le territoire de l'ancienne république de Gênes. Dès lors et sans renoncer encore positivement à la revendication des deux provinces, en faveur de laquelle nous savons que les ministres firent encore le 16 janvier suivant une démarche, Pictet comprit que faute de mieux cette nouvelle combinaison n'était pas de nature à être rejetée.

Ce fut alors que Francis d'Ivernois émit, vers la fin de décembre, une idée qui servit de base aux négociations subséquentes. En présense du refus catégorique que St-Marsan opposait à toute cession territoriale, et pour l'amener à consentir à céder au moins le terri-

(1) Archiv für schweizerische Geschichte : *Correspondance de St-Marsan avec le roi Victor-Emmanuel Ier*, lettre du 1er octobre 1814.

(2) Ibidem, *Correspondance du roi Victor-Emmanuel Ier avec St-Marsan*, lettre du 8 octobre 1814.

toire nécessaire pour réunir entr'elles les enclaves genevoises, il proposa de confier, en cas de guerre entre les pays limitrophes, à la Suisse la protection du Chablais et du Faucigny, de manière cependant à ce que cette protection constituât pour la Suisse un droit dont elle seule devait pouvoir apprécier l'opportunité de faire usage. Jusqu'alors il n'avait été question que d'une neutralité purement conventionnelle et qui n'eût reposé que sur la bonne volonté des intéressés à la respecter. La proposition de d'Ivernois offrait donc à la Sardaigne une garantie matérielle, en l'exonérant de l'obligation de défendre ces deux provinces qui se trouvaient ainsi, non-seulement de droit, mais aussi de fait, placées au bénéfice de la neutralité suisse et, par conséquent, sous la garantie des traités sanctionnés par l'Europe.

Pictet comprit de suite le parti que l'on pouvait tirer de cette proposition, qui constituait un nouvel élément pour la discussion. Il s'agissait de faire valoir aux yeux de la Sardaigne l'avantage qui résulterait pour elle de placer, en cas de guerre, ses provinces du Chablais et du Faucigny à l'abri de toute invasion de la part des belligérants, et de l'amener en échange de sa protection à céder à la Suisse le territoire nécessaire pour arrondir celui morcelé de Genève et permettre à cette dernière d'entrer avec une frontière avantageuse dans la Confédération (1). Après s'être entendu avec d'Ivernois au sujet de quelques modifications à apporter à son projet, ils convinrent de travailler, chacun de son côté, à le faire réussir. Communiqué de suite à Capo d'Istria, ce diplomate l'approuva et promit de le faire valoir en temps utile, mais fit observer à Pictet que cette proposition étant, sinon directement, au moins indirectement défensive contre la France, que l'Angleterre et l'Autriche ménageaient outre mesure, il ne fallait pas la soumettre pour le moment au comité suisse (2).

La proposition de d'Ivernois devant amener une modification dans la position internationale de la Suisse, il était important de s'assurer du concours de la députation fédérale. Celle-ci était loin de déployer l'initiative des envoyés genevois. Son activité s'était bornée à remettre, au mois d'octobre, à lord Castlereagh un mémoire dont nous avons déjà fait connaître le contenu, puis, un peu plus tard, elle avait soumis à Guillaume de Humboldt un document dans le même sens, où, conformément à ses instructions, elle se bornait à revendiquer pour la Suisse une communication géographique avec Genève, au moyen de la cession du pays de Gex ou tout au moins de Versoix, et, à défaut, la communication avec le Valais par la rive gauche du lac. Le document fut soumis au comité suisse le 15 décembre seulement, et nous savons que, depuis le 11 du même mois, l'espoir d'obtenir pour la Suisse tout ou partie du pays de Gex avait dû être abandonné devant le refus catégorique de Talleyrand.

C'était à ceci que s'était bornée son activité pendant les trois derniers mois de l'année 1814. Quant au projet de neutralisation, la députation fédérale paraît avoir été jusqu'à la fin de novembre ou le commencement de décembre dans l'ignorance la plus complète, lorsque

(1) *Correspondance de Pictet*, lettre du 31 décembre 1814

(2) *Correspondance de Pictet*, lettre du 22 janvier 1815.

dans une conversation avec Talleyrand, ce diplomate émit devant Reinhardt l'idée qu'il convenait à la France que la route du Simplon fût conservée et neutralisée. Ne comprenant pas le sens de ces paroles, il demande à Pictet des éclaircissements. Mais les explications de ce dernier ne lui suffirent pas. Reinhardt trouvait le nombre des cantons déjà trop considérable; l'idée d'admettre le Chablais et le Faucigny, pays catholiques, dans la Confédération l'effrayait, et le projet d'imiter pour ces deux provinces les rapports existant entre Neuchâtel et la Suisse ne lui souriait pas davantage [1]. Une autre communication dans le même sens fut faite, nous ignorons sous quelle date, par sir Strafford Canning, qui apprit aux députés fédéraux que le projet d'arrondir le territoire genevois aux dépens de la France et de la Sardaigne soulevait des difficultés, mais qu'il était en revanche question de faire participer le Chablais et le Faucigny à la neutralité helvétique.

Les députés fédéraux n'osèrent faire aucune objection et se bornèrent à demander si le pays de Gex avec l'Ecluse seraient compris dans cette neutralité, et, pour le cas où une occupation aurait lieu, qui en supporterait les frais ainsi que la responsabilité?

C'est ici le cas de faire remarquer l'attitude passive que gardait la députation fédérale au congrès de Vienne et qui contrastait d'une manière si frappante avec l'activité déployée par les deux envoyés de Genève. Nous croyons en trouver l'explication dans les instructions plus que modestes dont la diète les avait chargés, et qui ne leur permettaient pas d'élever des prétentions qui, si elles n'eussent pas eu toujours l'approbation des puissances, eussent au moins attiré sur eux l'attention de ces dernières. Reinhardt, d'ailleurs, ennemi de tout agrandissement de la Suisse, représentant d'un petit pays qui avait peu à offrir en échange de ce qu'il était obligé de réclamer de la bonne volonté des puissances, ne pouvait pas faire entendre sa voix dans cette assemblée de souverains. Genève, par contre, petite en elle-même, mais jouissant d'une réputation européenne comme un centre scientifique et intellectuel, était représentée au congrès par deux hommes éminents, l'un et l'autre publicistes distingués, et Pictet par les relations qu'il possédait dans la société russe, tout comme d'Ivernois par celles que lui procurait l'accès de la société anglaise, pouvaient exercer une influence personnelle, à laquelle les députés de la diète ne pouvaient prétendre, et qu'ils faisaient servir au bien de leur patrie.

Parmi les actes fédéraux se trouve un document portant la date du 11 février 1815, date que l'on a toute raison de croire erronée, puisqu'il paraît se rapporter plutôt à la situation telle qu'elle existait au commencement de janvier. Cette pièce semble avoir été remise par la députation genevoise aux députés fédéraux, pour combattre les préjugés de ces derniers contre le projet de neutralisation.

Le traité de Paris, disait cette note, a laissé au roi de Sardaigne un territoire qui reste sans communications militaires avec Turin, et qui est traversé par la nouvelle route du Simplon et du Grand St-Ber-

[1] *Correspondance de Pictet*, lettre du 4 décembre 1814.

nard. Le roi de Sardaigne est donc sans moyen de défendre les deux avenues de ses Etats au midi des Alpes.

Genève est la clef de cette route du Simplon, comme celle de la Suisse du sud-ouest. Il aurait été à désirer pour la tranquillité de la Suisse, du Piémont et de l'Autriche qu'un bon système de frontières militaires au sud-ouest de l'Helvétie eût été adopté. Ce plan ayant été écarté, que reste-t-il à faire pour éloigner toute tentative d'agression sur ce point, lorsqu'il s'élèvera des différends entre la France et l'une des trois puissances que la sûreté de Genève intéresse?

De la manière dont la frontière a été fixée à Paris, une seule marche suffit à un corps d'armée français pour couper Genève du Valais, laisser sans retraite les troupes piémontaises qui se trouveraient dans ce pays et s'établir sur la rive méridionale du lac. Supposons que cela eût lieu avec des vues sur l'Italie. La France protesterait de son respect pour la neutralité helvétique, jusqu'au moment où il lui conviendrait de prétexter la nécessité pour faire contre le Valais un effort rapide que la Suisse ne serait point à temps de prévenir. Genève tomberait alors par la famine, et la retraite de l'armée française serait assurée. Mais si le Piémont et la Suisse confondaient leurs intérêts pour la défense commune, une telle entreprise deviendrait si difficile et d'un succès si douteux, qu'il n'est point probable que la France s'y engageât au risque de se brouiller avec toutes les puissances garantes de la neutralité helvétique. Il pourrait être convenu entre le roi de Sardaigne et la Confédération, sous la garantie des puissances, que toutes les fois qu'une apparence de danger extérieur menacerait la Suisse et appellerait ses milices sous les armes, la province de Carouge, le Chablais et le Faucigny seraient occupés par les troupes suisses et protégés par la neutralité helvétique aux frais de ces provinces. Et comme l'avantage de faire défendre son pays par la Suisse serait très grand pour le roi de Sardaigne, il serait naturel que cet avantage fût acheté par la cession d'une petite portion de territoire de cinq à six mille habitants dont Genève a besoin pour lier entre elles les parcelles de son domaine en Savoie. Le tout sans préjudice à la route militaire à travers le Chablais, accordée exclusivement et en tout temps aux troupes suisses.

Enfin, il est à désirer que le roi de Sardaigne soit lié à ne céder ni à échanger aucune portion de son territoire ci-dessus désigné, à aucun autre Etat qu'à la Suisse. *(A suivre.)*

---

## NÉCROLOGIE

Le 4 mai est mort, à Coire, dans sa ville natale, le général Jean-Ulrich de Salis-Soglio, âgé de 84 ans. Destiné d'abord au commerce, il se décida plus tard pour la carrière militaire, entra comme officier de cavalerie au service de la Bavière et fit, sous le maréchal Wrede, les campagnes de 1813 et 1814. Il se distingua à Hanau et à Brienne, et fut blessé deux fois. En 1815, il entra comme capitaine dans les régiments suisses au service de la Hollande. Il ne se retira qu'en 1840 avec le grade de major-général.